

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 30 mai 2022, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

Madame Christina Pinard, mairesse suppléante

Les conseillers (ères) :

- Monsieur Gilles Drolet, conseiller au poste #1
- Monsieur Jean-Guy Levasseur, conseiller au poste #2
- Madame Lise Bernier, conseillère au poste #3
- Madame France Jutras, conseillère au poste #5
- Madame Manon Jolin, conseillère au poste #6

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante madame Christina Pinard. Madame Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

La mairesse suppléante, Christina Pinard constate le quorum à 18 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par la mairesse suppléante à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

22-05-7517

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'une directrice générale par intérim
4. Ratification et autorisation d'affichage d'un poste de directeur général adjoint
5. Ratification et autorisation d'affichage d'un poste de journalier à la voirie
6. Ratification d'une entente avec la Ville de Disraeli concernant une assistance en comptabilité
7. Acceptation d'une offre de services concernant des travaux d'arpentage à réaliser dans le cadre du projet de réfections des rues de la Chapelle, Archambault et Saint-François

8. Second avis de motion, dépôt et présentation du règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle
9. Second avis de motion concernant le règlement, dépôt et présentation du règlement 246-2022 sur le traitement des élus
10. Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 247-2022 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Beaulac-Garthby
11. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés uniquement
12. Levée de la séance

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyée par M. Drolet
Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la greffière-trésorière adjointe par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-7518

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Josée Leblond, est en arrêt de travail, et ce, pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la nomination temporaire de Me Katherine Beaudoin au poste de directrice générale par intérim ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyée par Mme Manon Jolin
Il est résolu

QUE le conseil nomme Me Katherine Beaudoin au poste de directrice générale par intérim, et ce, pour une durée indéterminée.

QUE Me Beaudoin soit rémunérée selon les mêmes conditions adoptées dans le cadre de l'entente de collaboration et de soutien administratif actuellement en vigueur.

QUE Me Beaudoin soit toutefois autorisée à travailler entre 10 à 20 heures par semaine au lieu de 5 à 10 heures par semaine et selon la charge de travail hebdomadaire et ses disponibilités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-7519

RATIFICATION ET AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Josée Leblond, est en arrêt de travail, et ce, pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim, Me Katherine Beaudoin, occupe un poste permanent de directrice générale et greffière-trésorière dans une autre municipalité et qu’il est opportun d’embaucher temporairement un directeur général adjoint par intérim pour assister cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà mandaté la greffière-trésorière adjointe par intérim Mme Karine Rouleau, d’afficher un poste temporaire de directeur général adjoint par intérim à raison de 25 heures par semaine ;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyée par M. Gilles Drolet
Il est résolu

QUE le conseil ratifie et autorise l’affichage du poste temporaire de directeur général adjoint par intérim à raison de 25 heures par semaine.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

22-05-7520

RATIFICATION ET AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE JOURNALIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QU’un poste de journalier à la voirie municipale est vacant depuis peu suite à la démission de M. Francis Larrivée-Turmel ;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire que ce poste soit comblé dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà mandaté la greffière-trésorière adjointe par intérim Mme Karine Rouleau, d’afficher un poste permanent à temps plein de journalier à la voirie municipale ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyée par M. Jean-Guy Levasseur
Il est résolu

QUE le conseil ratifie et autorise l’affichage du poste permanent à temps plein de journalier à la voirie municipale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

22-05-7521

**RATIFICATION D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE DISRAELI
CONCERNANT UNE ASSISTANCE EN COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE Mme Josée Leblond et Mme Cynthia Gagné sont présentement en arrêt de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe par intérim, Mme Karine Rouleau, cumule plusieurs fonctions et tâches ;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de conclure rapidement une entente de partage de ressource avec la Ville de Disraeli afin de supporter administrativement Mme Karine Rouleau, notamment au niveau de la saisie des factures fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà autorisé ce mandat d'assistance ;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyée par Mme Manon Jolin
Il est résolu

QUE le conseil ratifie et autorise l'entente concernant une assistance en comptabilité et partage d'une ressource avec la Ville de Disraeli, le tout, conformément aux conditions proposées dans un courriel envoyé le 6 mai 2022 par M. Michel Légaré, directeur général et greffier-trésorier de la Ville.

QUE le conseil autorise l'employée de la Ville de Disraeli, Mme Déane Lehoux, à accéder aux logiciels et dossiers nécessaires dans le cadre de son mandat d'assistance en comptabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-7522

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES CONCERNANT DES
TRAVAUX D'ARPENTAGE À RÉALISER DANS LE CADRE DU
PROJET DE RÉFECTIONS DES RUES DE LA CHAPELLE,
ARCHAMBAULT ET SAINT-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention du conseil que certains travaux d'arpentage restaient à être planifiés dans le cadre du projet de réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Saint-François ;

CONSIDÉRANT l'offre de services d reçue le 24 mai 2022 de l'arpenteur géomètre M. Éric Bujold ;

Sur proposition de M. Gilles Drolet
Appuyée par Mme Manon Jolin
Il est résolu

QUE le présent point soit reporté à la séance régulière du 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-7523

SECOND AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 242-2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 novembre 2021 pour le règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption n'a pas été finalisée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite, par souci de transparence, refaire un nouvel avis de motion du règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle ;

AVIS de motion est donc donné par Mme Manon Jolin à l'effet que le règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle sera adopté à la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement 242-2022 est aussi officiellement déposé et présenté. Ce règlement prévoit les nouvelles modalités et seuils applicables à la municipalité dans le cadre de la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-7524

SECOND AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 246-2022 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 novembre 2021 pour le règlement 246-2022 sur le traitement des élus ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption n'a pas été finalisée en raison de l'absence de publication de l'avis public obligatoire en vertu de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite, par souci de transparence, recommencer le processus d'adoption du règlement 246-2022 ;

AVIS de motion est donc donné par Mme Manon Jolin à l'effet que le règlement 246-2022 sur le traitement des élus municipaux sera adopté à la séance du 4 juillet 2022.

Le projet de règlement 246-2022 est aussi officiellement déposé et présenté. Ce règlement prévoit les nouveaux salaires et allocations des élus applicables depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le salaire annuel du maire passera de 10 244,45 \$ pour la rémunération de base à 10 684,96 \$ et de 5 122,23 \$ à 5 342,48 \$ pour l'allocation de dépenses ;

Le salaire annuel des conseillers passera de 2 381,94 \$ pour la rémunération de base à 3 561,65 \$ et de 1 190,97 \$ à 1 780,83 \$ pour l'allocation de dépenses;

Les rencontres des comités et/ou des représentations mandatées par le maire passeront de 77,64 \$ à 80,98 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-7525

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 247-2022 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY

AVIS de motion est donné par Mme Lise Bernier à l'effet que le règlement 247-2022 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Beulac-Garthby sera adopté à la séance du 6 juin 2022.

Le projet de règlement 247-2022 est aussi officiellement déposé et présenté. Ce règlement a pour objet de prioriser, dans certaines situations, des publications d'avis publics sur le site Internet de la Municipalité plutôt que dans un journal diffusé sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents. Les questions portent uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette séance.

22-05-7526

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition du conseiller M. Jean-Guy Levasseur, appuyé par le conseiller M. Gilles Drolet il est résolu de lever l'assemblée à 18h21.

Christina Pinard,
Mairesse suppléante

Karine Rouleau,
Greffière-trésorière adjointe
par intérim

Je, Christina Pinard mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.